



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

ALBI, le **19 MAI 2022**

Service eau, risques, environnement et sécurité

Affaire suivie par : RENAUX Régine
Tél. : 05.81.27.59.88.
Mèl. : regine.renaux@tarn.gouv.fr

**ETS GASTON COLOMBIE ET CIE
10 avenue de la Méditerranée
81240 Saint-Amans-Soult**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Usine hydroélectrique du Moulin à Papier : travaux de réfection des vannes de garde et de décharge sur la commune de MAZAMET - Courrier de notification de décision**

Réf. : **81-2022-00137**

P.J. : récépissé de déclaration
certificats de commencement et d'achèvement de travaux (si accord ou prescriptions spécifiques)

Madame

Par courrier en date du 27 Avril 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Usine hydroélectrique du Moulin à Papier : travaux de réfection des vannes de garde et de décharge sur la commune de MAZAMET

dossier enregistré sous le numéro : **81-2022-00137**.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer cette opération immédiatement.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint à la cheffe du service eau, risques,
environnement, sécurité,

REMI BOURDON

Copies :

- sous-préfecture de Castres
- Office français de la biodiversité (par message électronique)
- CLE du SAGE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.